



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prolongement de la ligne 14 du Grand Paris Express à Morangis

Question écrite n° 36734

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la nécessaire prolongation de la ligne 14 du Grand Paris Express à la commune de Morangis. Cette dernière doit en effet accueillir, à l'horizon de 2024, le site de maintenance, de lavage et de garage de la ligne 14, dans lequel près de 60 % du matériel roulant sera entretenu. Le tunnel reliant l'aéroport d'Orly au site de maintenance et de remisage (SMR) de Morangis, dont le forage s'est terminé l'été 2020, ne permettra cependant pas de transporter des voyageurs jusqu'au nord du département de l'Essonne. Pourtant, les besoins de ce territoire sont nombreux. Sous-doté en transports en commun, à l'image de l'absence d'une gare RER et de la trop faible desserte de bus, les infrastructures de transport sont en inadéquation avec la zone d'activités. Ce défaut de transports collectif conduit en effet une grande partie de la population à utiliser un véhicule personnel qui, outre l'engorgement des axes routiers, ne participe pas à la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines, tandis que l'utilisation d'un mode de transport alternatif tel que le métro serait plus vertueux pour l'environnement et la santé des Franciliens. Alors que des mesures techniques conservatoires ont été prises, notamment pour permettre à la gare d'Orly de passer d'une gare « terminus » à une gare « traversante », et qu'une étude d'opportunité et de faisabilité de la gare à Morangis a été récemment lancée par l'établissement public territorial, il apparaît primordial que la commune de Morangis accueille, en plus du SMR, une gare pour l'ensemble des voyageurs du secteur. Elle aimerait connaître la position qu'il adoptera dans le cadre de cette étude, à l'aube de l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui entend poursuivre et « amplifier la transformation de nos déplacements ».

Texte de la réponse

La ligne 14 Sud du Grand Paris Express a vocation à prolonger la ligne 14 existante de la gare « Olympiades » à la gare « Aéroport d'Orly ». Un site de maintenance et de remisage du matériel roulant doit être implanté à Morangis. La demande de créer une gare nouvelle, également à Morangis, rejoint celles qui avaient été formulées lors de l'enquête publique de 2015. Des mesures conservatoires ont ainsi été prévues pour permettre ultérieurement un éventuel prolongement de la ligne jusqu'à Morangis. Une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une nouvelle gare est en cours, dont il convient d'attendre les conclusions qui seront présentées. Par ailleurs, la gare de Morangis n'est pas prévue au schéma d'ensemble du Grand Paris ni, a fortiori, dans la déclaration d'utilité publique du projet. La création d'une nouvelle gare imposerait donc de rouvrir les procédures de révision du schéma d'ensemble, en cours de construction, sur l'Île-de-France et de modification de la déclaration d'utilité publique. De plus, la ligne 14, y compris dans ses prolongements au Nord et au Sud, doit être mise en service pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. À ce stade, la priorité du Gouvernement est que le tronçon au Sud soit effectivement mis en service avant l'échéance olympique.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36734

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1663

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5429